



FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES MÉDECINS SALARIÉS
EUROPEAN FEDERATION OF SALARIED DOCTORS

| | | | |
|-----------------|--------------------------------|------------------|-------------------|
| Date: | 06-05-2013 | Document: | F13-031 FR |
| Title: | Rapport National Belge | | |
| Authors: | Dr Edgard Maes, GBS-VBS | | |

RAPPORT BELGE POUR L’A.G. DE LA FEMS DES 10 ET 11 MAI 2013 .

Après une longue crise politique, l’accord gouvernemental entérine la mise en place d’une 6^{ème} réforme de l’état qui va entraîner un glissement de certaines compétences en matière de soins de santé de l’état fédéral vers les entités fédérées. La décision de les transférer vers les régions ou les communautés n’est pas encore prise. Il s’agira notamment des normes d’agrément des institutions de soins, des soins de santé mentale, de la prévention, des soins de première ligne et de la reconnaissance des médecins spécialistes.

L’ajustement de l’offre et de la demande reste différent au nord et au sud. Il existe un examen d’entrée en communauté néerlandophone mais l’accès aux études n’est pas restreint en communauté française.

La reconnaissance des médecines alternatives reste controversée dans notre pays. Malgré un avis négatif des Académies de médecine, de l’Ordre des médecins, des Facultés de médecine et des organisations professionnelles et syndicales, la ministre de la santé soutenue par certains hauts fonctionnaires du ministère de la santé veut favoriser le recours à ces pratiques non couvertes par un label d’Evidence Based Medicine et leur reconnaissance. Les dépenses engendrées par celles-ci devraient trouver une bien meilleure affectation, alors que dans le même temps des coupes sombres sont effectuées dans l’enveloppe fermée destinée aux soins de santé par la suppression ou la diminution de remboursement d’un certain nombre d’actes diagnostics ou thérapeutiques.